

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'association Comité des fêtes de Venerque organise le 14 mai 2022 une bourse aux vélos d'occasion sur les allées du Duc de Ventadour à Venerque. Toutes personnes du territoire sont invitées à venir déposer leurs vélos d'occasion. L'association se charge de les vendre à leur bénéfice.

ARTICLE 2 : TYPE DE VÉLOS ACCEPTÉS

Peuvent être soumis à la vente tous les types de vélos d'occasion (ville, VTT, VTC, route, tandem, VAE...) ainsi que les trottinettes. Ne sont pas acceptés les accessoires vélos (casques, porte-bébé...). Seuls seront acceptés les vélos d'occasion en bon état de marche et avec une batterie chargée (pour les VAE). Un rapide état des lieux sera fait au moment du dépôt. Si d'éventuelles réparations étaient nécessaires, il en sera fait obligatoirement mention sur la fiche de dépôt conservée par l'organisateur et sur la fiche d'identité qui sera apposée sur le vélo afin d'assurer la transparence vis-à-vis des acheteurs potentiels.

ARTICLE 3 : DÉPÔT DES VÉLOS

Le dépôt des vélos est autorisé le 14 mai à partir de 9 h et jusqu'à 12 h sur les allées du Duc de Ventadour. Une fiche de dépôt est complétée pour chaque vélo avec :

- › Identité du vendeur (sur présentation d'une pièce d'identité),
- › Description du vélo,
- › Prix demandé.

ARTICLE 4 : VENTE DES VÉLOS

La vente s'effectue entre 9 h et 17h30 h. Les prix sont libres mais l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'un matériel à un prix trop élevé. L'association est présente tout au long de la manifestation pour renseigner les acheteurs, faciliter la vente, percevoir les règlements et les restituer aux vendeurs. Ceci étant, l'organisateur ne garantit pas la vente des vélos qui lui ont été confiés. La vente est ferme et définitive. L'organisateur n'acceptera que des règlements en espèces et ou chèques avec présentation d'une carte d'identité à jour.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DU MATÉRIEL VENDU

Le paiement du matériel vendu est possible à partir de 17 h 30. Une commission de 10 % de la valeur de vente est retenue au bénéfice de l'association Comité des Fêtes de Venerque. Les fonds récoltés permettront à l'association de poursuivre ses actions pour la promotion du village de Venerque

Le paiement ne pourra se faire que contre présentation du récépissé de dépôt ainsi qu'une pièce d'identité.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES VÉLOS INVENDUS

Le retrait des vélos invendus est possible à partir de 17 h30 sur présentation du récépissé de dépôt et d'une pièce d'identité.

Tout matériel non récupéré à compter de 18 h30 ne pourra être réclamé. Il deviendra la propriété de l'organisation qui se réserve le droit d'une vente ultérieure en son nom.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.

ARTICLE 8 : DÉGÂTS SUR UN VÉLO

L'organisateur ne pourra être rendu responsable de dégradations intervenues lors de la manifestation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA BOURSE

La signature par le vendeur de la fiche de dépôt vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

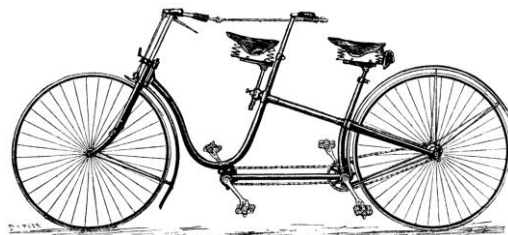
VOUS VENDEZ

- 1) Je m'assure que le vélo que je souhaite vendre, est **en état de marche**.
- 2) Si j'ai plusieurs vélos à vendre, je dois faire une fiche par dépôt à l'accueil
- 3) **Je me présente à partir de 9 h Allées du duc de ventadour, le samedi 14 mai afin de finaliser mon inscription et de confier mon (mes) vélo(s) à l'association du Comité des Fêtes de Venerque qui se chargera de la vente.**
- 4) Le prix de vente est à fixer par le vendeur en accord avec les bénévoles de l'association du CDF. Un rapide contrôle technique sera effectué par les membres de l'association avant la mise en vente.

À savoir : 10 % seront prélevés sur la vente au profit de l'association. Les fonds récoltés permettront de poursuivre les actions de promotion du Comité des fêtes pour le village de Venerque

À partir de 17 h 30 et jusqu'à 18 h 30, je peux récupérer les fruits de la vente, soit par virement bancaire (merci de nous procurer un RIB) soit par chèque, soit en espèces.

En cas d'inventu, je récupère mon vélo à partir de 17 h30 et jusqu'à 18 h30.



Bicyclette de Lawson

1879 : bicyclette à propulsion par transmission par chaîne et pédaler sous le cycliste